

Rentrée Scolaire 2025 - 2026

FICHE D'URGENCE

Document non confidentiel

Consultable par l'ensemble des personnels de l'établissement, service de secours, à remplir par un représentant légal.

Nom : _____ **Prénom :** _____

Classe : _____ **Régime :** INT DP EXT

Date de Naissance : _____ **Lieu de naissance :** _____

Numéro de portable de l'élève (facultatif) : _____

Personnes à prévenir : _____

Responsable 1	Responsable 2	Autres : Précisez :
Nom :	Nom :	Nom :
Prénom :	Prénom :	Prénom :
Adresse :	Adresse :	Adresse :
Tél domicile :	Tél domicile :	Tél domicile :
Tél travail :	Tél travail :	Tél Travail :
Portable :	Portable :	Portable :
Email :	Email :	Email :

Adresse de l'élève si différente :

Nom, adresse et téléphone du médecin traitant :

Observations particulières que vous jugerez utile de signaler (maladies, allergies, traitements, précautions à prendre) :
.....

Vaccination antitétanique, date du dernier rappel :

Joindre une photocopie des vaccinations

En cas d'urgence, le médecin régulateur du SAMU oriente l'élève ou l'étudiant accidenté ou malade, vers l'hôpital le mieux adapté. Le transport est assuré par les services de secours d'urgence.

Dans tous les cas, l'élève mineur ne peut quitter l'hôpital qu'accompagné d'un représentant légal.

Le responsable légal s'engage à prévenir de modifications concernant les données transmises.

A, le

Signature d'un représentant légal :

Ce document sera conservé durant l'année scolaire en cours

AUTORISATION D'INTERVENTION CHIRURGICALE

ANNEE SCOLAIRE 2025 - 2026

Je soussigné(e), Madame, Monsieur : _____

☐ parent 1, ☐ parent 2, ☐ responsable légal de l'élève : _____

Adresse : _____

 : _____ portable : _____

Autorise l'administration de l'établissement à faire dispenser les soins reconnus nécessaires par un médecin et à prendre, le cas échéant, toutes mesures utiles pour une hospitalisation, une intervention d'urgence, une anesthésie.

En cas d'urgence médicale et dans l'intérêt de votre enfant, l'admission au service des urgences se fera au centre hospitalier de CHATEAUROUX. **La famille sera aussitôt avertie par nos soins et devra prendre en charge la sortie de l'élève du Centre Hospitalier.**

Le lycée est déchargé de toute responsabilité tant au niveau du transport par le SAMU, qu'au niveau des actes médicaux et chirurgicaux qui seront pratiqués.

A _____ Le _____
Signature du Responsable Légal ou de l'élève majeur,

1) En cas d'urgence, un élève accidenté ou malade est orienté et transporté par les services de secours d'urgence vers le Centre Hospitalier où est rattaché l'établissement (ou l'hôpital le mieux adapté, notamment en cas de déplacement de l'élève dans le cadre de sa formation).

2) En cas de maladie ou d'accident ne relevant pas des secours d'urgence, la famille est contactée pour prendre en charge son enfant sur l'établissement afin de faire réaliser les soins nécessaires.